ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE DE FRANCE MÉTROPOLITAINE VERS UNE COLLECTIVITÉ D'OUTRE MER

Cette attestation est exigée pour un déplacement depuis la France métropolitaine vers une collectivité d'outre-mer conformément à l'article 5 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Cette attestation est à présenter aux compagnies de transport, avant l'utilisation du titre de transport, par les passagers qui souhaitent voyager à destination de France métropolitaine vers une collectivité d'outre-mer, qu'ils soient ressortissants français ou étrangers.

Partie à compléter par le voyageur :

Je soussigné(e),
Mme / M .....

Né(e) le .....

Nationalité .....

Demeurant.....
.....
.....

certifie que mon motif de déplacement correspond à l'un des motifs suivants prévus au II de l'article 5 du décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 (cocher la case) :

☐ Motif impérieux d'ordre personnel ou familial
Préciser . . . . . .
. . . . . .

☐ Motif de santé relevant de l'urgence
Préciser . . . . . .
. . . . . .

Motif professionnel ne pouvant être différé (préciser
Préciser . . . . . .
. . . . . .

Fait à ....., le...../...../2020 (signature)

Cercle des Vacances / Billets Discount - 4 rue Gomboust (à l'angle du 31 avenue de l'Opéra) 75001 Paris - S.A.S au capital de 2.200.000 €
Numéro d'immatriculation IM075100367 GIE ATOUT France : 79/81 Rue de Clichy, 75009 Paris - SIRET 500 157 532 000 10 - RCS Paris 500 157 532 - TVA FR75500157532 - Garantie financière APS : 15 av. Carnot 75017 Paris - Membre du SNAV